



COMMUNE DE TRILBARDOU

Impasse de la Mairie
77450 TRILBARDOU

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 MARS 2012 À 19 HEURES

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le vingt-deux mars deux mil douze en exécution de l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire **jeudi vingt-neuf mars deux mil douze à 19 heures**, sous la présidence de Monsieur Jacques DRÈVETON, Maire.

PRÉSENTS : M. Jacques **DRÈVETON**, Mme Viviane **GATINEAU-SAILLIANT**, M. Camille **DESSE**, M. Rodolphe **DAUVIN**, Mme Patricia **GUISSE**, M. Jean-Christophe **MHUN**, Mme Hanane **LONGUET**, M. Étienne **PROFFIT**, M. David **MONGY**, Mme Marie-Anne **JUMEAU**, M. Franck **CHEVALLIER**.
Mme Candice **AFONSO**.

ABSENTS : Mme Chrystelle **MÉNARD**, M. Richard **MODESTE**.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : (art. L 2121-15) M. Franck **CHEVALLIER**

Approbation du compte-rendu de la séance du 09 février 2012

Monsieur le Maire demande à ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Dossier Impasse des Bleuets – autorisation de démolition
- Dossier Impasse des Bleuets – autorisation donnée au Maire de solliciter un maître d'œuvre dans le cadre d'un marché pour la démolition des propriétés sises 5 et 7 impasse des Bleuets
- Ru du Rapinet – Trilbardou souhaite quitter le Syndicat
- Parcelle Y 007 – régularisation d'acquisition

Le Conseil Municipal donne son accord.

ORDRE DU JOUR

COMPTE ADMINISTRATIF 2011 DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Délibération n° 2012/03-01

Monsieur le Maire confie la présidence à la doyenne d'âge, Madame Viviane GATINEAU-SAILLIANT.

Après avoir présenté les résultats de l'exercice 2011, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et quitte la salle

Section de fonctionnement	Dépenses	:	11 231.96 €
	Recettes	:	40 914.53 €
	Excédent	:	29 682.57 €
	(Résultat N-1)	:	76 191.81 €
	Excédent	:	105 874.38 €
Section d'Investissement	Dépenses	:	21 695.08 €
	Recettes	:	15 862.48 €
	Réserves 1068	:	469.50 €
	Déficit	:	5 832.60 €
	(Résultat N-1)	:	6 123.84 €
	Excédent	:	291.24 €
Excédent global de clôture			: 106 165.62 €

DÉLIBÉRATION

Contre:

Abstention:

Pour: **Unanimité**

COMPTE DE GESTION 2011 DU BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT PRESENTÉ PAR MADAME MICHÈLE CASTERA, PERCEPTEUR DE MAGNY LE HONGRE

Délibération n° 2012/03-02

Les résultats du compte de gestion, strictement identiques à ceux du compte administratif, sont votés sous la présidence de Madame Viviane GATINEAU-SAILLIANT

DÉLIBÉRATION

Contre:

Abstention:

Pour: **Unanimité**

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2011 DU SERVICE ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

Délibération n° 2012/03-03

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **105 874.38 €** et un excédent d'investissement de **291.24 €**, Monsieur le Maire propose de reporter sur le budget 2012 l'affectation suivante :

Affectation à l'excédent reporté

C/001	:	291.24 €
C/002	:	25 874.38 €
1068	:	80 000.00 €

DÉLIBÉRATION

Contre:

Abstention:

Pour: **Unanimité**

BUDGET PRIMITIF 2012 DU SERVICE ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

Délibération n° 2012/03-04

CONSIDÉRANT les propositions du Budget primitif 2012 qui se détaillent ainsi :

Section de fonctionnement	- Dépenses	48 493.08 €
	- Recettes	48 493.08 €
Section d'Investissement	- Dépenses	17 797.70 €
	- Recettes	110 294.60 €

DÉLIBÉRATION

Contre:

Abstention:

Pour: **Unanimité**

COMPTE ADMINISTRATIF 2011 / M14

Délibération n° 2012/03-05

Monsieur le Maire confie la présidence à la doyenne d'âge, Madame Viviane GATINEAU-SAILLIANT. Après avoir présenté les résultats de l'exercice 2011, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Section de Fonctionnement	Dépenses	:	409 450.33 €
	Recettes	:	530 952.22 €
	Excédent	:	121 501.89 €
	(Résultat N-1)	:	254 653.84 €
	(1068)	:	236 319.61 €
	Excédent	:	139 836.12 €

Section d'Investissement	Dépenses	:	138 003.26 €
	Recettes	:	370 566.62 €
	Excédent	:	232 563.36 €
	(Résultat N-1)	:	-18 869.50 €
	Excédent	:	213 693.86 €
Excédent global de clôture			
Restes à réaliser	Dépenses	:	30 300,00 €
	Recettes	:	8 000.00 €

DÉLIBÉRATION

Contre:

Abstention:

Pour: **Unanimité**

COMPTE DE GESTION 2011 - M14 - PRÉSENTÉ PAR MADAME MICHÈLE CASTERA, PERCEPTEUR DE MAGNY LE HONGRE

Délibération n° 2012/03-06

Les résultats du compte de gestion, strictement identiques à ceux du compte administratif, sont votés sous la présidence de Madame Viviane GATINEAU-SAILLIANT

DÉLIBÉRATION

Contre:

Abstention:

Pour: **Unanimité**

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2011 - M 14

Délibération n° 2012/03-07

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **139 836.12 €** et un excédent d'investissement de **213 693.86 €**, Monsieur le Maire propose de reporter sur le budget 2012 l'affectation suivante :

Affectation à l'excédent reporté		
C/002	:	44 572.95 €
Affectation à l'excédent reporté		
C/001	:	213 693.86 €
Affectation complémentaire en réserves		
C/1068	:	87 000.00 €

DÉLIBÉRATION

Contre:

Abstention:

Pour: **Unanimité**

SUBVENTIONS 2012 AUX DIVERSES ASSOCIATIONS

Délibération n° 2012/03-08

Proposition :

A l'article 6554

Union des Maires	160 €
A.S.S.A.D. 77	500 €
Syndicat CES d'Esblly	6 235 €

CAUE	100 €
Syndicat téléalarme	120 €
Rue du Rapinet	100 €
Esbly espace jeunesse	300 €
DIVERS	300 €

A l'article 6574 – Associations de TRILBARBOU

Club de l'Amitié	500 €
Comité des Fêtes	1 500 €
A.S.P.E.E.D.	450 €
AFLO	400 €
DIVERS	500 €

DÉLIBÉRATION

Contre:

Abstention:

Pour: **Unanimité**

TAUX D'IMPOSITION 2012

Délibération n° 2012/03-09

Proposition d'augmenter les taux d'imposition pour 2012 de 3%

• TAXE D'HABITATION	:	13.01 %	soit	13.40 %
• TAXE SUR LE FONCIER BÂTI	:	23.42 %	soit	24.12 %
• TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI	:	50.95 %	soit	52.48 %

Monsieur PROFFIT demande s'il est possible de comparer avec les autres communes environnantes pour l'année prochaine. Monsieur le Maire s'engage à fournir ces informations.

DÉLIBÉRATION

Contre:

Abstention: **2**

Pour: **9**

BUDGET PRIMITIF 2012 - M 14

Délibérations n° 2012/03-10

Section de Fonctionnement	- Dépenses	508 301.95 €
	- Recettes	508 301.95 €
Section d'Investissement	- Dépenses	625 977.01 €
	- Recettes	810 562.86 €

DÉLIBÉRATION

Contre:

Abstention:

Pour: **Unanimité**

PERSONNEL COMMUNAL – PRIME D'INSTALLATION

Délibération n° 2012/03-11

Aux termes de l'article 1^{er} du décret 89.259 et de l'article 1^{er} du décret 90.938, une prime spéciale d'installation peut être allouée aux fonctionnaires civils de l'Etat et des collectivités territoriales.

Cette prime est versée à l'occasion de leur accès à un premier emploi dans une collectivité territoriale de la région Ile de France (ou de l'agglomération lilloise).

L'agent perçoit cette prime à la date de sa titularisation et n'est effective qu'après une période d'un an.

Possibilité pour la commune de réserver cette prime spéciale d'installation aux agents de la filière administrative.

La majorité des membres du Conseil ne souhaite pas faire de distinction entre les différentes filières.

DÉLIBÉRATION pour l'instauration de la prime spéciale d'installation pour l'ensemble du personnel communal sans distinction de la filière.

Contre: 1
Abstention: 3
Pour: 7

DOSSIER IMPASSE DES BLEUETS – AUTORISATION DE DEMOLITION

Délibération n° 2012/03-12

A la demande de la Sous-préfecture, la commune de Trilbardou doit fournir une autorisation de démolir concernant les propriétés des 5 et 7 Impasse des Bleuets.

DÉLIBÉRATION

Contre:
Abstention:
Pour: Unanimité

DOSSIER IMPASSE DES BLEUETS – AUTORISATION DU CONSEIL DE SOLLICITER UN MAITRE D'OEUVRE DANS LE CADRE D'UN MARCHÉ POUR DEMOLITION

Délibération n° 2012/03-13

Afin de garantir la responsabilité de la Commune, Monsieur le Maire souhaite qu'un Maitre d'œuvre encadre le chantier de démolition des propriétés des 5 et 7 impasse des Bleuets et sollicite l'accord du Conseil Municipal.

DÉLIBÉRATION

Contre:
Abstention:
Pour: Unanimité

SYNDICAT DU RU DU RAPINET – DEMANDE DE NE PLUS ADHERER

Délibération n° 2012/03-14

La commune de Trilbardou déplore le peu d'activité du Syndicat de Valorisation du Marais et souhaite se désengager de ce syndicat.

DÉLIBÉRATION

Contre:
Abstention:
Pour: Unanimité

PARCELLE Y 0077 – ACQUISITION DE LA MAIRIE

Délibération n° 2012/03-15

Suite à la candidature de la commune de TRILBARDOU pour l'acquisition de la parcelle Y0077 – Le Cornouiller, la SAFER nous demande de valider cette acquisition par délibération.

DÉLIBÉRATION

Contre:
Abstention:
Pour: Unanimité

DIVERS

- Tour de garde élections : Monsieur le Maire fait le point sur les tours de garde des prochains scrutins.

- Monsieur le Maire signale que l'absence des membres du Conseil Municipal et/ou des diverses commissions lors des réunions sans en informer la mairie ne permet pas de déplacer ces réunions quand c'est possible.
- Dégradations des véhicules sur parking quai de Marne : un devis va être demandé pour la mise en place de caméra.
- Monsieur PROFFIT informe le Conseil de la conduite à risques des camions VITRANS (Vitesse excessive dans le village, non-respect des signalisations...)

La séance est levée à 22h20